200 ans !

Depuis quelque temps, aux Oblats et à l'église de la Mission, on entend parler d'un anniversaire historique, d'un bicentenaire qui marque l'histoire de cette Famille religieuse et missionnaire. De quoi s'agit-il ? C'est la question que se pose la plupart des personnes qui fréquentent notre église.

Voilà ce que nous célébrons : le **17 février 1826**, bientôt 200 ans donc, le pape Léon XII a approuvé la Règle de vie des Oblats de Marie Immaculée.

200 ans : c'est bien sûr un anniversaire à célébrer !

Un peu d'histoire. Le **30 octobre 1825**, le jeune prêtre Eugène de Mazenod prend le chemin de **Rome** pour demander au pape d'approuver la Société qu'il avait rassemblée dix ans auparavant avec une poignée de prêtres qui voulaient, comme lui et avec lui, parcourir les campagnes et les villages de Provence pour rallumer la foi qui s'était éteinte après la Révolution.

Il a 43 ans. Sa vie jusqu'à ce jour a connu une enfance heureuse mais aussi des années tristes d'exil, et à son retour à Aix une question le hante depuis quelque temps au milieu des dissipations mondaines : que faire de sa vie ? La réponse commence à se frayer un chemin dans son cœur à partir d'un Vendredi Saint, lorsque, devant la Croix, il fait l'expérience de l'amour de Dieu. Dix-huit mois plus tard il sera au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, et en décembre 1811 il sera ordonné prêtre.

Il rentre à Aix en 1812 et commence son ministère sacerdotal au milieu des pauvres, des prisonniers, des condamnés à mort. C'est pendant ces années qu'il conçoit l'idée de rassembler autour de lui des prêtres animés par son même désir. Le **25 janvier 1816** débute l'expérience des Missionnaires de Provence. En quelques années, ces prêtres prêchent une quarantaine de missions populaires. Quelle joie de partager l'amour de Dieu avec les pauvres, les pécheurs, et de les reconduire à lui ! Son rêve se réalise, mais Dieu a encore quelque chose à lui demander : pourquoi ne pas aller plus loin ?

Lorsque l'évêque de Digne demande à Eugène d'ouvrir une communauté dans son diocèse pour s'occuper du sanctuaire de **Notre Dame du Laus**, les Oblats acceptent unanimement et avec enthousiasme. Mais, avec cette deuxième fondation, il va falloir écrire une Règle pour garder l'unité de la Société. Le voilà donc en chemin vers **Saint-Laurent-du-Verdon** (où sa famille avait un château). Deux semaines de prière, de méditation et de dialogue avec Dieu et la Règle de vie pour ses Missionnaires est prête. Son objectif est de garder l'unité de la Famille et de lui fixer son idéal, sa « spiritualité ». Il faut maintenant présenter à Rome cette nouvelle Société.

De son voyage et de son séjour à Rome Eugène écrit copieusement, dans sa correspondance et dans son journal. Dans la lettre du **22 décembre 1825**, il raconte son audience avec le pape Léon XII. Un récit émouvant qu'Eugène fait avec beaucoup de détails, selon sa coutume. On lui avait fait comprendre que sa Société serait louée, encouragée, mais pas approuvée formellement. Mais, à la surprise générale, « Tel n'a point été l'avis du Saint-Père : Non, a dit le Pontife, cette Société me plaît ; je sais le bien qu'elle fait… Je veux la favoriser. Choisissez un Cardinal parmi les plus doux de la Congrégation… allez chez lui de ma part et dites-lui que mon intention est qu'on ne loue pas seulement ces Règles, mais qu'on les approuve. »

La deuxième lettre est celle qu'Eugène écrit au père Tempier (et à tous les Oblats) le lendemain de l'approbation pontificale. C'est une explosion de joie qu'on vous laisse imaginer !

Après six mois de séjour très intenses à **Rome**, Eugène ne reprendra son chemin de retour que le **4 mai 1826**, pour arriver à **Aix** vers le **10 juin** : « mission » heureusement accomplie !

Si quelqu'un désire connaître davantage Saint Eugène, sa biographie et sa spiritualité, des livres sont disponibles à l'accueil des Oblats.

Entrée en Carême

Le 18 février prochain, c'est le début du Carême. Ce temps est offert à chacun d'entre nous pour marcher vers Pâques, vers la lumière de la Résurrection et donc vers la joie. Et si nous faisions de ce temps de Carême un temps de joie profonde…

« Convertissez-vous et croyez à l'Évangile » (Mc 1, 15). Cette parole, prononcée lors de l'imposition des Cendres, peut constituer le point de départ de notre marche. Nos vies prennent parfois des chemins de traverse, se dispersent dans des activités superficielles ou se détournent de l'appel des pauvres, il est alors temps de rentrer en soi-même où Dieu nous attend dans le silence, de revenir vers l'essentiel, de faire une relecture de nos journées, de reconnaître nos faiblesses avec humilité, de nous détacher de tout ce qui nous entrave ou nous fait trébucher. La parabole du fils prodigue nous montre que l'aîné comme le cadet sont appelés à la conversion. Le Père ne leur fait aucun reproche et les accueille à bras ouverts. Sachons goûter la joie d'être pardonnés, d'être aimés tels que nous sommes. Sur ce chemin de conversion exigeant, nous ne sommes pas seuls : Jésus est à nos côtés et nous nous émerveillons de la patience du Père qui nous attend toujours et qui, dans le sacrement de réconciliation, nous donne la joie d'un nouveau départ.

« … et croyez à l'Évangile ». « Ta Parole est la lumière de mes pas, la lampe sur ma route » (Ps. 118). Le Carême est bien le temps privilégié pour renforcer notre rencontre avec Dieu par la prière et par une pratique assidue de la Parole de Dieu. Si nous prenons le temps de la lire, de la méditer, de la prier, nous découvrons tout ce qui va nourrir, consolider, éclairer notre foi. Cette démarche s'enrichit lorsque nous pouvons la partager avec d'autres.*

Que notre Carême soit une marche confiante, avec, au fond du cœur, la joie d'être ressuscités avec le Christ.

****

*Des groupes de Carême se mettent en place dans la Communauté oblate. Pour y participer, vous trouverez tous les renseignements à l'accueil, 60 Cours Mirabeau.

LE BLOC-NOTES DE FÉVRIER 2026

Les rendez-vous habituels

- La chapelle est ouverte de 6h30 à 20h.
- **Permanence à l'accueil du 60 :** du lundi au vendredi 9h30-11h30 et 14h30-16h30. Samedi matin.
- **Célébration de l'Eucharistie :** le dimanche à 9h et à 11h. En semaine du lundi au samedi à 7h
- **Sacrement de la joie** (Permanence pour la confession) : mardi, jeudi et samedi 10h-12h et 16h-18h.
- **Accueil-Écoute :** les mardis (sauf fériés), de 10h à 13h au 60 Cours Mirabeau.

Chez les Missionnaires Oblats

- Vendredi 6 février 2026 à 17h30 : Chapelet.
- Du dimanche 8 au mardi 17 février : Festival du cloître, pour célébrer le 200ème anniversaire de l'approbation des Règles oblates par Léon XII.
  - Dimanche 8 février : Dimanche de la Pastorale de la Santé. Messe à 9h.
  - La messe de 11h sera présidée par Mgr Delarbre qui inaugurera l'ouverture du festival.
- Mardi 17 février : Jour anniversaire de l'approbation des Constitutions et Règles des Oblats.
  Pas de messe à 7h. Messe d'action de grâce à 18h30.
- Mercredi 18 février : Entrée en Carême. Messe du mercredi des cendres à 7h.
- Vendredi 27 février de 15h à 16h30 : « Goûter la rencontre » (entrée au 54 cours Mirabeau).

Ici et ailleurs

- Vendredi 6 février à 14h30 : Pèlerinage diocésain pour les vocations au Sanctuaire Notre Dame de Beauregard, à Orgon.
- Samedi 14 février, de 11h30 à 12h : Cercle de Silence aux Allées Provençales.

Nous portons dans notre prière toutes les personnes qui ne peuvent pas se joindre à nos assemblées dominicales et en particulier les malades. Vous connaissez peut-être autour de vous des personnes qui souhaiteraient être visitées. N'hésitez pas à nous les signaler.

Retrouvez l'homélie du dimanche, l'actualisation du bloc-notes et divers articles à oblats-aix.fr. Vous êtes nouveau à fréquenter la chapelle des Oblats ? Faites-vous connaître à la sortie de la messe, passez à l'accueil du 60, demandez à recevoir la feuille de l'Église de la Mission.

Missionnaires Oblats – 60 cours Mirabeau – 13100 Aix-en-Provence Tél. : 04 42 93 19 40 – contact@oblats.aix.fr